



MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-NAZAIRE-DE-DORCHESTER

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 264-2021, MODIFIANT LE RÈGLEMENT 223-2014 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS

AVIS PUBLIC est par la présente, donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Nazaire.

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 7 septembre 2021 le conseil municipal a adopté le règlement 264-2021.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la secrétaire-trésorière de sa municipalité aux heures d'ouverture, situé au 61A, rue principale à Saint-Nazaire ou sur le site web de la municipalité à l'adresse suivante : www.st-nazaire.ca

Joanie Bolduc Pelchat

Donné à Saint-Nazaire, 8 septembre 2021

Directrice générale et secrétaire-trésorière